



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 15 septembre 2011

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 2.1, 2.2, 3.1

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 22h30

Etaient présents : Jean-Louis FOUSSERET, Gabriel BAULIEU (jusqu'au rapport 2.2), Jean-Claude ROY, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas GUILLEMET, Jean-Yves PRALON, Robert STEPOURJINE, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2), Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Annie MENETRIER (jusqu'au 1.2.1), Bernard GAVIGNET, Daniel HUOT, François LOPEZ, Claude PREIONI, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Roland DEMESMAY, Danièle POISSENOT, Bernard MOYSE, Pierre CONTOZ, Alain BLESSEMAILLE, Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.2.1), Patrick RACINE

Etaient absents : Nicolas BODIN, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Jean-Pierre TAILLARD, Emmanuel DUMONT, Jean-Jacques DEMONET, Yves GUYEN, Marcel FELT, Frank MONNEUR, Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : Patrick RACINE

Procurations de vote :

Mandants : JP. GOVIGNAUX, JP. TAILLARD, E. DUMONT, Y. GUYEN, A. MENETRIER (à partir du rapport 2.1)

Mandataires : P. CONTOZ, R. STEPOURJINE, JC. ROY, JY. PRALON, JL. FOUSSERET (à partir du rapport 2.1)

Délibération n°2011/001482

Rapport n°3.1 - Zone d'Activité Economique du Noret à Mamirolle - Vente d'assiette foncière à la SCI du Noret

**Zone d'Activité Economique du Noret à Mamirolle -
Vente d'assiette foncière à la SCI du Noret**

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président
Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Ventes » (recettes) Budget Annexe Zone du Noret	Montant prévu BP 2011 : 160 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 122 922 €

Résumé :

Le Grand Besançon, Maître d'ouvrage de la zone d'activité d'intérêt communautaire du Noret, a réalisé les travaux d'aménagement du site. Depuis, la commercialisation des lots cessibles est engagée et il est proposé la vente d'une emprise approximative de 68,29 ares pour permettre l'implantation de la SCI du Noret.

Le montant de la vente de l'assiette génère une recette prévisionnelle de 122 922 € HT (147 014,71 € TTC) pour l'EPCI, soit 18 € HT/m².

I. Rappel du contexte

Par délibération du 9 juillet 2004, le Conseil de Communauté a défini l'intérêt communautaire de la Zone d'Activité Economique du Noret, située à Mamirolle.

Maître d'ouvrage de ce programme, le Grand Besançon a engagé la procédure de lotissement et les travaux d'aménagement ont été réceptionnés.

Depuis, la commercialisation des lots cessibles est engagée pour un prix de vente de 18 € HT/m², (délibération du Conseil de Communauté du 16/02/2007). La validation du montant de vente a été confirmée par France Domaine le 19 mai 2011.

Suite à l'avis favorable de la Commission 3 « Economie, Emploi et Insertion » le 17 mai 2011, la SCI du Noret, représentée par M. Brice URLACHER en qualité de gérant associé et le Grand Besançon ont finalisé un accord de vente à intervenir, pour une implantation sur le site.

Cette implantation intervient dans le cadre d'une activité future de négoce de gros en matériaux de couverture sous l'enseigne « AU FAITE 25 ».

II. Vente assiette foncière du Grand Besançon à la SCI du Noret (ou toute personne habilitée à la représenter)

L'accord de vente du Grand Besançon à la SCI du Noret est consenti pour une surface estimée (ajustement après intervention du géomètre) de 68.29 ares, selon les modalités figurant au tableau ci-après.

Commune	Propriétaire	Section Parcelle	Emprise (m ²)	Prix estimé en € HT (hors frais de transaction)*
Mamirolle	Grand Besançon	ZA 220	6829	122 922
TOTAL			6829	122 922

* les frais de transaction estimés sont de 3 000 € à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la vente d'une emprise approximative de 6 829 m² d'assiette foncière comprise dans la Zone d'Activité Economique du Noret à Mamirolle, au profit de la SCI du Noret représentée par M. Brice URLACHER (ou toute personne habilitée à se substituer à lui), pour un montant total de 122 922 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte relatif à cette vente.

Pour ~~extra~~trait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 23 SEP. 2011